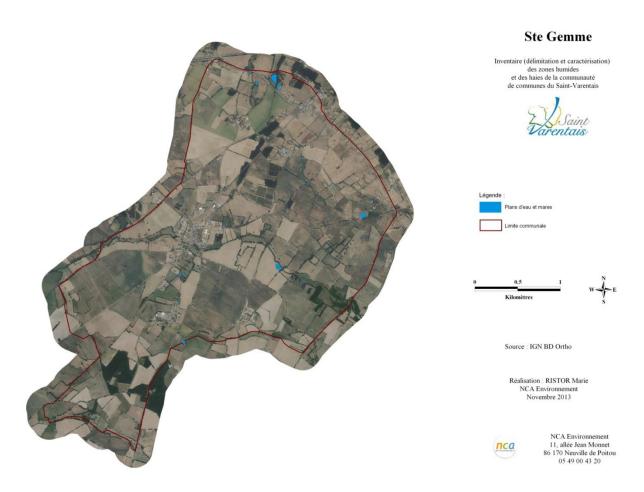
Mares et plans d'eau

Les résultats d'inventaire comptabilisent **26 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **1,74 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité moyenne de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des plans d'eau et mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha), aucuns plans d'eau ne dépassent l'hectare.



Inventaire des mares et des plans d'eau de la commune de Ste Gemme

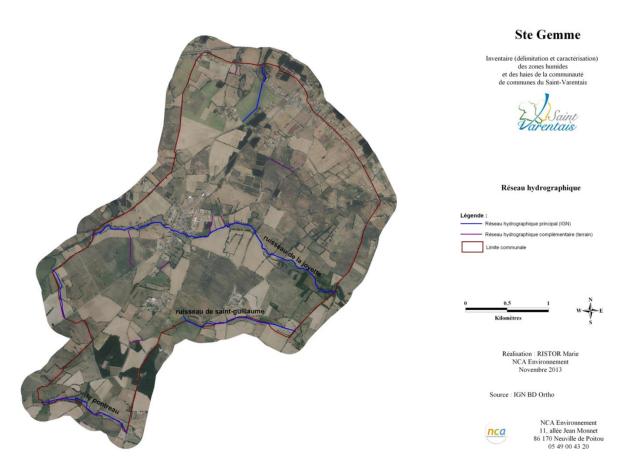
× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **7,75 km**. Le réseau hydrographique est moyennement dense par rapport à la surface communale.

S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **1,53 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe un certain maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement (permanent/intermittent), peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, mais quelques rectifications et recalibrages du réseau.

Le lit majeur du réseau hydrographique apparait comme le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides.



Inventaire du réseau hydrographique de la commune

× Haies

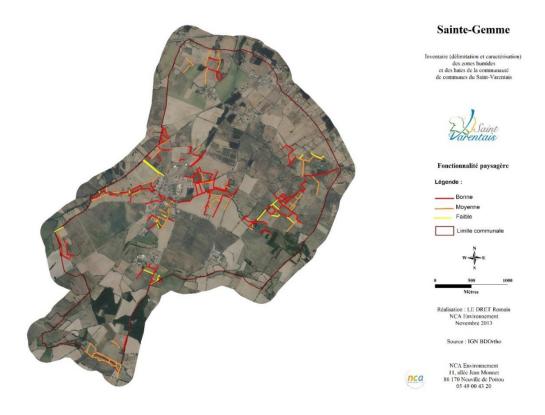
M. LE DRET présente les différentes fonctionnalités des haies :

- Paysagère -> Clôture naturelle, limite de propriété, intégration des bâtiments, amélioration du cadre de vie
- Economique -> Source d'énergie, maintien du petit gibier, présence d'espèces auxiliaires de cultures
- Climatique -> Brise vent (protection du bétail et des cultures)
- Hydraulique -> Frein au ruissellement et à l'érosion des sols, favorise l'infiltration et l'épuration de l'eau
- Ecologique -> Corridor écologique entre différents sites géographiques, habitat et zone d'alimentation pour un grand nombre d'espèces, enrichissement en matière organique à la chute des feuilles

M. LE DRET explique que l'inventaire des haies réalisé sur la commune ne concernait que les haies de zones sensibles, c'est-à-dire celles proches des zones humides et les haies du bourg. Il présente également sa méthode de notation.

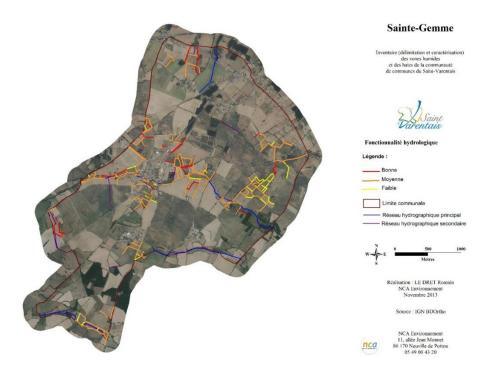
24,93 km de haies ont été inventoriées sur les 108 km de linéaire communal estimés soit environ 23,5%. 21,54 km de ces haies sont connectées aux zones humides.

Les haies de Ste Gemme présentent une bonne fonctionnalité paysagère, notamment autour du bourg.



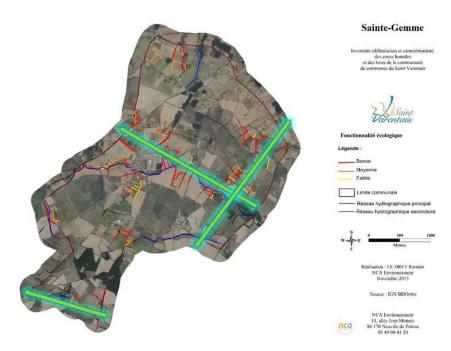
Fonctionnalité paysagère des haies de la commune

Les haies ont une fonctionnalité hydraulique moyenne, dû au faible relief de la commune. En effet, la notation tient compte principalement de la position de la haie sur le versant ainsi que son orientation par rapport à la pente. Sur la commune, beaucoup de haies sont en contexte de plateau, ce qui a pour effet de diminuer la note finale.



Fonctionnalité hydraulique des haies de la commune

Les haies de la commune présente une bonne fonctionnalité écologique avec notamment différentes voies de communication entre les communes de Luché Thouarsais-St Varent, Luzay-Pierrefitte et Geay-St Varent.



Fonctionnalité écologique des haies de la commune

Bilan de la concertation

Concernant l'état de conservation des zones humides, les prairies humides apparaissent en bon état de conservation, situation due à une gestion adaptée (pâturage/fauche) qui permet de maintenir et d'entretenir ces milieux. Le point positif est que la majorité des zones humides sont des prairies (78,5%). A l'inverse, les terres cultivées sont des zones humides dégradées car la culture assèche la zone; mais ces dernières sont en minorités sur la commune (20,96%).

Les haies décrites remplissent leurs fonctions de manière satisfaisante dans l'ensemble et quelques compléments peuvent être apportés en élargissant l'étude à l'ensemble de la commune par exemple. Les résultats de cet inventaire pourront être pris en compte dans les décisions futures d'aménagement.

Deux remarques ont été déposées lors de la phase de levée de doute concernant:

- Une parcelle où M. Bernier aurait l'intention de faire un bâtiment ;
- Une zone où un projet de réserve d'eau est prévu par M. Moriceau, ainsi qu'un projet de lotissement.

Les personnes présentent au conseil municipal semblent satisfaites des résultats de cette étude et ne remettent pas en cause les résultats obtenus. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. Toutefois, le conseil émettra quelques réserves sur les parcelles de M. Moriceau où un projet de lotissement est prévu.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour février 2014.

ANNEXE 5

Flore observée sur la commune de Sainte-Gemme au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Sainte-Gemme

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire		
Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère		
Arrhenaterum eliatus	Fromental		
Brunella vulgaris	Brunelle commune		
Carex hirta	Laiche hérissée		
Carex otrubae	Laiche cuivrée		
Centaurea nigra	Centaurée noire		
Cirsium arvense	Cirse des champs		
Cirsium palustre	Cirse des marais		
Crataegus monogyna	Aubépine		
Cynosurus cristatus	Crételle		
Cyperus longus	Souchet odorant		
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré		
Dispacus fullonum	Cardère sauvage		
Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq		
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs		
Festuca pratensis	Fétuque des prés		
Fraxinus excelsior	Frêne commun		
Galium palustre	Gaillet des marais		
Glyceria fluitans	Glycérie flottante		
Holcus lanatus	Houlque laineuse		
Hypericum elodes	Millepertuis des marais		
Juncus acutiflorus	Jonc acutiflore		
Juncus articulatus	Jonc articulé		
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré		
Juncus effusus	Jonc diffus		
Juncus inflexus	Jonc arqué		
Leontodon autumnalis	Liondent d'automne		
Leontodon hispidus	Liondent hispide		
Lolium multiflorum	Ray-gras italien		
Lolium perenne	Ray-gras anglais		
Lotus corniculatus	Lotier corniculé		

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	
Lotus pedunculatus	Lotier des marais	
Lycopus europaeus	Lycope d'Europe	
Lysimachia nummularia	Lysimaque nummulaire	
Mentha aquatica	Menthe aquatique	
Mentha arvensis	Menthe des champs	
Mentha pulegium	Menthe pouliot	
Picris echioides	Picride vipérine	
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	
Plantago major	Grand plantain	
Poa annua	Pâturin annuel	
Poa trivialis	Pâturin commun	
Polygonum hydropiper	Renouée poivre d'eau	
Potentilla reptans	Potentille rampante	
Prunus spinosa	Prunellier	
Pulicaria dysentérica	Pulicaire dysentérique	
Quercus robur	Chêne pédonculé	
Ranunculus acris	Renoncule âcre	
Ranunculus flammula	Renoncule flamette	
Ranunculus repens	Renoncule rampante	
Ranunculus sardous	Renoncule sarde	
Ranunculus sceleratus	Renoncule scélérate	
Rubus fruticosus	Ronce	
Rumex acetosa	Grande oseille	
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	
Salix cinerea	Saule cendré	
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	
Sonchus arvensis	Laiteron des champs	
Sonchus asper	Laiteron rude	
Taraxacum officinale	Pissenlit	
Trifolium pratense	Trèfle des prés	
Trifolium repens	Trèfle blanc	
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	
Ulmus minor	Orme champêtre	
Urtica dioïca	Ortie dioïque	

^{*}En gras : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 : Annexe II, Table A)

ANNEXE 6

Cahier de remarques pour la phase de levée de doute sur la commune de Ste Gemme au cours de l'inventaire

Inventaire des zones humides

Phase de levée de doute

du

23 octobre au 6 novembre

Contact: Marie RISTER. NCA Environnement. 0680429319

Nort, Prénom	Numêro	Remarques (zones + nº planches)
BERDIER-TRieny e E1RL Co3 chines	06-72-83.18.8	5 Planche R 36. Zones Planis je Conteste la Prairie Mise en
le 6/11/2013.		Ene humide de souhaite être. Recontacté afin de Vérifier sinon. par de problème apparent.
GAEC LA CHENILIERE 1 la Chemillien 79330 PIERREFITTE	0684372378	Planche Q36 Zones la Galiseric (dit Champs de la Commune) Champ de Charie en gre Hemisle mais eussi peut faire en etangs four nous ofin de nous garantis le frumage de nos animaux
		avecle l'Avrigation. Assurer A Vian?



DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UNE DECHETERIE

Commune de Sainte-Gemme (79)

PJ n°19 : Dimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales du site





setec énergie environnement

oite à Outils Hydrologie, Hydraulique et Assainissement

HYDROUTI

Etude : pp

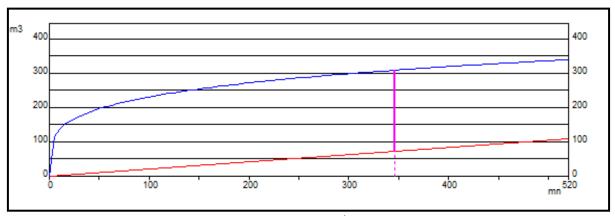
FICHE HYDRAULIQUE BASSIN de RETENTION

Caractéristiques Bassin versant : y

Surface du B.V.	1.16 ha
Coefficient d'apport du B.V.	60 %
Coefficients Montana a	11.298
Coefficients Montana b	0.766
Débit de fuite de la retenue	3.48 l/s

Résultats intermédiaires méthode des pluies

mn
mm
mm
mm
m3
m3



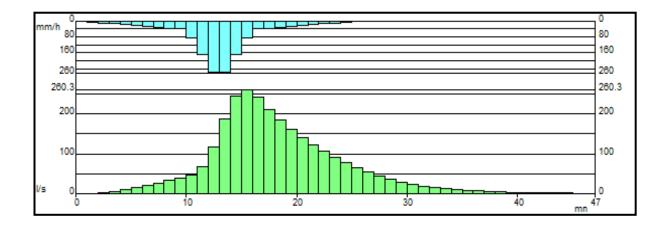
Construction Graphique

Volume de stockage	236.61 m3
Type de bassin	rectangulaire
Longueur	0 m
Largeur	0 m
Hauteur d'eau	0 m



HYDROUTI

Rapport I/h 0





DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UNE DECHETERIE

Commune de Sainte-Gemme (79)

PJ n°21: Calcul D9/D9a de dimensionnement des besoins en eaux pour la défense extérieure contre l'incendie et les besoins en rétention d'eau d'incendie





setec énergie environnement

1.1 Besoin en eaux pour la défense extérieure contre l'incendie

L'arrêté du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impose :

« Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie.

L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ;
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local, comme prévu à l'article 10;
- d'un ou plusieurs appareils d'incendie (prises d'eau, poteaux par exemple) d'un réseau public ou privé d'un diamètre nominal DN100 ou DN150 implantés de telle sorte que tout point de la limite de l'installation se trouve à moins de 100 mètres d'un appareil permettant de fournir un débit minimal de 60 mètres cubes par heure pendant une durée d'au moins deux heures et dont les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils. Les appareils sont distants entre eux de 150 mètres maximum (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins d'incendie et de secours). A défaut, une réserve d'eau d'au moins 120 mètres cubes destinée à l'extinction est accessible en toutes circonstances et à une distance de l'installation ayant recueilli l'avis des services départementaux d'incendie et de secours. Cette réserve dispose des prises de raccordement conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter et permet de fournir un débit de 60m3/h. L'exploitant est en mesure de justifier au préfet la disponibilité effective des débits d'eau ainsi que le dimensionnement de l'éventuel bassin de stockage;
- d'extincteurs répartis à l'intérieur de l'installation lorsqu'elle est couverte, sur les aires extérieures et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont capables de fonctionner efficacement quelle que soit la température de l'installation, et notamment en période de gel. L'exploitant s'assure de la vérification périodique et de la maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie conformément aux référentiels en vigueur. »

Nous avons donc prévu une bâche incendie d'un volume de 120 m3 raccordée à un poteau incendie débitant 60 m3/h pendant 2h sur le site.

setec énergie environnement Dossier réglementaire

1.2 Besoin en rétention suivant la D9A

	Dim	ensionnement du volume d'eau à mettre en ré	tention		
			Incendie sur le site		
			Débit ou volume	Durée ou surface	Volume
Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9: (Besoins X 2 heures au minimun)	/	/	120m3
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie Mouss	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins X durée théorique maxi de fonctionnement	/	/	0m3
	Rideau d'eau	Besoins X 90min	inclus dans réserve intégrale de la source		
	RIA	A négliger	/	/	0m3
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (15 à 25 min)			0m3
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis			0m3
Volumes d'eau liés aux intempéries		10I/m² de surface de drainage	5 860m²	10l/m²	59m3
	Volume total à mo	ettre en rétention			179m3

Les besoins en rétention sont donc de 179 m³ pour les eaux d'extinction incendie.

Ces eaux seront captées via le réseau d'eaux pluviales du site pour être acheminées vers le bassin d'orage d'un volume de 236 m³. Ce dernier disposera d'une vanne de confinement qui permettra d'empécher une pollution du milieu naturel en cas d'incendie.

setec énergie environnement Dossier réglementaire